COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

REUNION DU LUNDI 5 MAI 2025

PV N° 6

Présents : MM. BEAUQUESNE (Président), MULOT, PARIS, ROBERT.

Excusés : MM. APOLLARO, PLANCHAT.

Absente : Mme BEAUJON.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 85 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats.

* ADOPTION DES DERNIER PV

Le procès-verbal n° 5 de la réunion du 10/03/25 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

* EXAMEN DES RECLAMATIONS

- Match 28626613 ES GUERETOISE (3) / PEYRAT LA NONIERE (1) Départemental 1 du 20/04/25 (initialement du 16/03/25).

Match n'ayant pu se dérouler car l'ES Guérétoise organisait le tournoi de Pâques, les deux clubs n'ayant pas trouvé de date convenant aux deux équipes.

Après étude du dossier, la Commission décide de donner match perdu par pénalité à l'ES Guérétoise, celle-ci n'ayant pas pu fournir de terrain de repli pour la rencontre.

Dossier transmis à la Commission de Gestion des Compétitions pour homologation.

- Match 28639306 AJAIN (1) / DUN-NAILLAT (1) Départemental 2 - Poule A du 27/04/25.

Match non joué car l'arbitre a déclaré le terrain impraticable (non tondu).

Après étude du dossier, la Commission décide de donner match à jouer.

La Commission décide par ailleurs que les frais de déplacement et Dun-Naillat et de l'officiel qui sera désigné sera à la charge du club d'Ajain.

Dossier transmis à la Commission de Gestion des Compétitions pour suite à donner.

La Commission rappelle par ailleurs au club d'Ajain que, pour toute rencontre, le club doit présenter un terrain tracé et en état afin que les rencontres puissent se dérouler normalement.

* ETUDE DES REGLEMENTS

La Commission a étudié plusieurs règlements et a apporté certaines propositions de modifications qui seront étudiées lors d'une prochaine réunion du Comité de Direction.

Le Président :

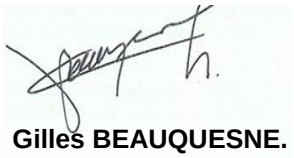

Gilles BEAUQUESNE.

Le Secrétaire de Séance :

Bernard MULOT.